



Cap sur l'Avenir

**Trop,
c'est
trop!**

**PROJET DE DÉLIBÉRATION
à l'ordre du jour de la séance du
Conseil territorial du 16/12/2009**

***Protection du Conseil Territorial
accordée au Président***

Le Conseil Territorial
de Saint-Pierre et Miquelon
(...)

« **Considérant que les propos diffusés sur le
blog du mouvement CAP SUR L'AVENIR,
à compter du 17 septembre 2009, portent
atteinte à l'honneur et à la considération du
Président de la Collectivité Territoriale;**

(...)

**Après en avoir délibéré, a adopté la
délibération dont la teneur suit :**

**Article 1er : La protection juridique de la
Collectivité Territoriale est accordée à son
Président contre les outrages dont il a été
victime dans le cadre de ses fonctions.**

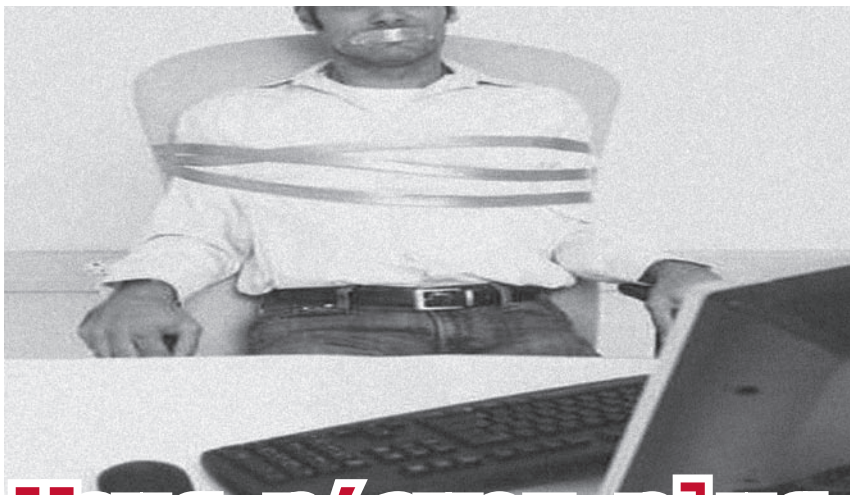
**Article 2 : Me Xavier FLECHEUX, Cabinet
FLECHEUX et Associés, sis 17 bis rue
Legendre, 75017 PARIS est désigné pour
assurer la défense du Président.**

**Article 3 : Les frais et honoraires y afférant
seront pris en charge par la collectivité.**

**Article 4 : La dépense sera prélevée sur le
Budget Territorial - Chapitre 011 - Nature
62268 et 6227.**

(...) »

**Retrouvez l'intégralité du rapport au Conseil
territorial et du projet de délibération sur
notre blog : www.capsurlavenir.fr**



**Vous n'avez plus
qu'un droit :
VOUS TAIRE !**

**Le Président du Conseil territorial veut museler toute contestation
et toute expression contraire à sa politique.**

Depuis 2004, le mouvement CAP SUR L'AVENIR s'exprime sur internet. Nos publications sur notre site ou notre blog ont toujours eu pour objectif de contribuer au débat démocratique. Nous souhaitons, grâce à ce média interactif, informer, analyser, proposer, ou encore expliquer notre point de vue.

Notre liberté d'expression dérange le pouvoir en place !

En effet, le projet de délibération qui est proposé ce mercredi 16 décembre au vote des conseillers territoriaux (voir ci-contre) n'a pour simple but que de **«bâillonner» CAP SUR L'AVENIR ! Le Président ARTANO nous menace** ici ouvertement de nous poursuivre en justice au pénal (!) pour avoir simplement fait notre travail d'élus. Aurions-nous dû passer sous silence nos interrogations concernant ses tractations financières avec SPM Seafood ? Aurions-nous dû taire les informations inquiétantes qu'on nous a communiquées sur le Locmaria ? **Ce projet de délibération est un bel exemple de mépris pour la démocratie, mais aussi pour la justice, que le chef de la Collectivité veut de toute évidence utiliser ici à des fins politiques.**

Aujourd'hui c'est CAP SUR L'AVENIR qui est dans le collimateur, hier c'était RFO pour avoir réalisé un reportage sur le Locmaria, sans «l'autorisation» du Président ARTANO, ou encore l'Echo des caps pour avoir «osé» publier une information «dérangeante» sur ce même navire... et demain, qui sera la prochaine cible ? Vous peut-être ?

Cette tentative d'intimidation est intolérable, d'autant qu'elle se fait **aux frais des contribuables de l'Archipel !** Stéphane ARTANO s'apprête à embaucher un cabinet d'avocats parisien et à entamer de **coûteuses procédures judiciaires pour tenter de faire taire toute contestation** sur l'Archipel.

Nous refusons de participer à cette parodie de démocratie exercée par un Président qui, rappelons-le, n'a pas hésité il y a encore quelques semaines à ignorer - sous des prétextes contestables - la requête de 1208 de ses compatriotes, signataires d'une pétition demandant un référendum sur la desserte maritime.

Trop, c'est trop ! Cette dernière tentative pour tenter de nous faire taire est inacceptable ! **Nous ne cautionnerons pas cette attitude totalitaire en siégeant ce mercredi 16 décembre à la séance du Conseil territorial !**

Les Conseillers territoriaux de CAP SUR L'AVENIR,
Annick GIRARDIN et Yannick CAMBRAY